



Covid-19 – Point Continuité des activités

Le 9 avril 2020

Chères collègues, chers collègues,

Je reviens vers vous pour vous apporter des éléments complémentaires concernant nos activités. Grâce à votre mobilisation collective, l'université continue son activité le plus souvent sous la forme du travail à distance. Cette organisation est exigeante par l'implication qu'elle demande. De nombreux services coordonnent les missions de leurs agents par visioconférence ou par audioconférence. Ces modes de communication nécessitent une concentration plus forte que d'ordinaire et peuvent accentuer le sentiment d'une intensité plus dense de travail. En outre, travail à distance et vie personnelle sont parfois difficiles à concilier. Certes de nouvelles formes de travail ont émergé, le moment venu, nous en ferons le bilan pour en tirer des leçons pour l'avenir.

Nous avons aussi rencontré le CHSCT et plusieurs organisations représentatives des personnels, pour aborder les conditions et les modalités de travail dans la cadre de la loi d'urgence sanitaire et des textes réglementaires pris dernièrement par le gouvernement. Il convient que notre organisation du travail, y compris durant la crise que nous traversons, intègre des périodes indispensables de repos.

Rappel sur le travail à domicile des personnels Biatss

Vous êtes nombreux à vous questionner sur les modalités de travail durant la période de confinement. L'application Hamac, que je vous invite à renseigner en début de chaque semaine, doit vous permettre de vous positionner sur une des 3 modalités proposées :

***Travail à domicile** si toutes les conditions organisationnelles nécessaires sont réunies pour effectuer, à votre domicile, selon vos horaires de travail, vos activités habituelles dans les meilleures conditions possibles ;

***Garde d'enfants de moins de 16 ans ;**

***Autorisation exceptionnelle d'absence (ASA)** pour les personnels qui ne sont pas concernés par les 2 premières modalités.

Vous pouvez aménager vos semaines, selon vos contraintes familiales, à la demi-journée et en choisissant l'une des 3 modalités.

Ces informations ont comme seuls objectifs :

- de permettre aux responsables d'organiser la semaine de travail de leurs équipes ;
- de ne vous solliciter que lorsque vous êtes en travail à domicile ;

- d'identifier les activités qui ne pourraient pas être réalisées dans le cadre des PCA. Les bilans d'activités demandés permettent à la DGS de s'assurer de la continuité des activités.

*Quelle que soit votre situation durant la phase de confinement, **votre rémunération sera maintenue comme votre droit à congés.***

Congés des personnels Biatss durant la période de confinement

*Vous êtes nombreux à vous interroger, à juste titre, pour vos congés. Je vous confirme que **le confinement n'est pas considéré comme un congé.** Je sais que beaucoup d'entre vous sont au travail, parfois au-delà des horaires habituels et dans des conditions souvent contraintes. Certains utilisent parfois leurs installations informatiques personnelles. Quelle que soit la situation, même pour ceux qui ne peuvent pas travailler, ces conditions de vie non choisies restent éprouvantes. **Dans ce contexte, il est important que chacun puisse faire une coupure à minima de 5 jours en posant des congés.** Plusieurs modalités sont envisagées et seront discutées en CTE :*

Modalité 1 : Fermeture complète de l'établissement la semaine du 17 avril au soir au 26 avril au soir (1^{ère} semaine des vacances scolaires).

Modalité 2 : Fermeture partielle de l'établissement pour la période du 17 avril au soir au 3 mai au soir (les 2 semaines des vacances scolaires). Seule la continuité de service minimum est assurée par rotation entre les personnels et organisée par service.

Modalité 3 : Incitation individuelle durant la période du 17 avril au soir au 10 mai au soir dans le respect de la continuité d'activités assurée par rotation des personnels et organisée par service.

Congés des personnels Biatss après la période de confinement

Quelle que soit la forme de la reprise, l'activité sera nécessairement dense : activités normales auxquelles la régularisation des situations est ajoutée, etc. A ce moment, l'examen des congés se fera en fonction de l'intérêt du service mais nous resterons toujours vigilants à vos conditions de travail. C'est la raison pour laquelle, je demande à tous les encadrants d'engager, dès à présent, des discussions avec leurs collaborateurs afin d'avoir une vue d'ensemble sur l'activité du service à la reprise mais également sur leur souhait de congés. Cela permettra à chaque direction d'anticiper la reprise tout en essayant de concilier l'organisation personnelle de chacun.

La date de reprise effective n'étant pas connue à ce jour, j'ajoute que nous serons peut-être amenés à aménager la fermeture estivale de l'université. En effet, la fin de l'année universitaire couplée à la rentrée 2020, dont la mise en place des nouvelles formations en santé, sont autant de nécessités de service. Il nous faudra les apprécier en fonction de l'évolution de la situation et qui pourrait nous conduire à prendre des mesures de régulation de l'activité.

Je profite également de ce message pour vous indiquer que les plans de continuité des activités des services sont maintenant disponibles sur une page de [l'intranet dédiée au COVID-19](#). Je vous invite à les consulter, à prendre le temps de les lire car ils contiennent des informations importantes sur notre fonctionnement actuel. [Le site internet](#) a également évolué pour vous permettre de trouver plus facilement les informations actualisées.

Je sais pouvoir compter sur vous, sur votre engagement et sur la compréhension des décisions prises dans ce contexte si particulier. La DGS, les directeurs de pôle et de services, les responsables administratifs et tous les encadrants sont à votre écoute avec comme seul objectif d'apporter dans la mesure du possible toutes les réponses à vos questions bien légitimes.

Prenez soin de vous,

Direction Générale des Services